

Qu'est-ce qu'il
SE PASSE
cet hiver ?

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Des temps de rencontres, d'échanges autour du jeu avec l'enfant et entre professionnelles de la petite enfance

QUAND ?

De manière régulière ou occasionnelle

POUR QUI ?

Ouverts aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et aux gardes d'enfants à domicile avec les enfants accueillis quel que soit le lieu d'habitation

COMMENT JE PARTICIPE ?

En m'inscrivant au relais par téléphone au 03 81 46 94 49

Mois	Activité	Date	Lieu
EN DÉCEMBRE	Les p'tits acrobates (gym)	Vendredi 8 9H30/10H15 ou 10H15/11H	PONTARLIER (salle Laferrière)
	Atelier des petits (bricolage et éveil de l'enfant)	Jeudi 14 9H30/11H00	LA RIVIERE DRUGEON (périscolaire)
	Fête de Noël du Relais	Jeudi 21 9H30/11H	PONTARLIER (salle des Capucins)
EN JANVIER	Yoga des petits	Mercredi 17 10H00/11H00	PONTARLIER (Crèche Capucine)
	Atelier nounous (Bricolage pour Ass Mat)	jeudi 18 9H30/11H00	FRASNE (Médiathèque)
	Eveil musical	vendredi 19 10H00/11H00	DOUBS (Salle près de l'église)
	Histoires pour petites oreilles	mardi 23 9h30/10h30	LEVIER Bibliothèque
	Jardin d'éveil (Bricolage et éveil de l'enfant)	Jeudi 25 9H00/11H00	SOMBACOUR (Périscolaire)
	Les p'tits acrobates (gym)	Vendredi 26 9H30/10H15 ou 10H15/11H	PONTARLIER (salle Laferrière)
EN FÉVRIER	Histoires pour petites oreilles	vendredi 2 10H00/11H00	PONTARLIER (Médiathèque)
	Atelier des petits (bricolage et éveil de l'enfant)	Jeudi 8 9H30/11H00	LA RIVIERE DRUGEON (périscolaire)
	Jardin d'éveil (Bricolage et éveil de l'enfant)	Jeudi 8 9H00/11H00	SOMBACOUR (Périscolaire)

 Les Ass'matinées

LES ASS'MATINEES du 2ème trimestre à Pontarlier ont repris le **lundi 27 novembre** et le **mardi 28 novembre** dans les locaux de la crèche Capucine de 9h à 11h hors vacances scolaires sur le thème : « les formes dans la Nature »

Le 3ème trimestre débutera le **lundi 5** et **mardi 6 mars 2018**.
N'hésitez pas à nous contacter pour vous inscrire dès maintenant au **03 81 46 94 49**.



INFO RELAIS

Journal trimestriel gratuit du Relais Petite Enfance de Pontarlier

N°103

DÉCEMBRE 2017 + JANVIER + FÉVRIER 2018



Réunions d'informations

J'EMBAUCHE UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Vous êtes parents et souhaitez employer un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) ? Le Relais Petite Enfance vous invite à participer à des réunions d'informations mensuelles.

> PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

À PONTARLIER,

- les lundis 11 décembre et 22 janvier de 14h00 à 16h00,
 - le mardi 27 février de 19h30 à 21h30, CCAS, 6 rue des Capucins.
- Sur inscription au 03 81 46 94 49 (5 participants minimum)



 Dates à retenir

- Communauté de Communes CCA 800**
 - Espace santé LEVIER (2^e étage) - De 14h30 à 16h30, 9, place Verdun
 - Mairie de GOUX LES USIERS - De 9h30 à 11h30
 - Communauté de Communes du Grand Pontarlier**
 - CCAS de PONTARLIER - Le mercredi de 9h30 à 11h30 - 6, rue des Capucins
 - Communauté de Communes des lacs et montagnes du Haut-Doubs**
 - Maison médicale de MOUTHE - De 15h30 à 17h30, 1, rue Cart Bourmet
 - Mairie de MALBUISSON - De 14h30 à 16h30
 - Mairie des HÔPITAUX-NEUFS - De 9h30 à 11h30
 - Communauté de Communes de Montbenoit**
 - Mairie de GILLEY - Le mardi de 9h30 à 11h30
- NOUVEAU** à compter du 1^{er} janvier permanence dans les locaux de la poste
- Communauté de Communes de Frasne et du Val du Drugeon**
 - Médiathèque de FRASNE - De 14h30 à 16h30

Les temps d'accueil du relais

Le Relais Petite Enfance de Pontarlier est un service pour :

- Parents, futurs parents** : informations sur les différents modes d'accueil et accompagnement pour les démarches liées à l'emploi d'une assistant(e) maternel(le) agréé(e).
- Assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s** : informations sur les droits et obligations de la salariée, temps d'animation, soirées débats...

L'équipe du relais vous renseigne :



Lors des permanences téléphoniques au **03 81 46 94 49**
 du lundi au vendredi soit tous les matins de 9h à 12h
 le mardi de 13h30 à 18h
 le vendredi de 13h30 à 17h



Sur rendez-vous au CCAS de Pontarlier, 6 rue des Capucins



Sans rendez-vous lors des interventions sur les communes extérieures : pour les dates et horaires des permanences, se référer au tableau en bas de page.



Pour obtenir une liste d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, vous pouvez faire votre demande en ligne sur www.ville-pontarlier.fr - Rubrique Vie Quotidienne et démarches/Pour vos enfants/Relais Petite Enfance ou également contacter l'accueil du CCAS au 03 81 46 51 36.

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			



Quoi de NEUF?

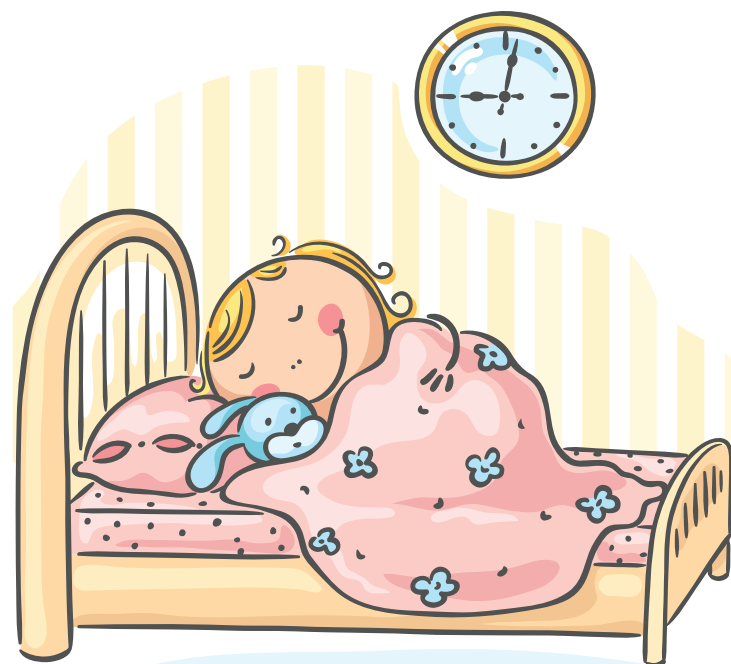
> L'ÉQUIPE VOUS PROPOSE UNE NOUVELLE ANIMATION "YOGA ENFANTS" >>>

Pour les enfants de 2 ans à 5 ans avec leur assistant(e) maternel(le). Les enfants découvrent les postures grâce à une histoire, ils apprennent à respirer et à se masser.

> **mercredi 17 janvier 2018** sur le thème : « Bonjour le calme » A la crèche Capucine de 10h à 11h à Pontarlier.

> **mercredi 25 avril 2018** sur le thème : « la danse des kangourous » Lieu à définir de 10h à 11h. Places limitées à 15 enfants. Inscription au 03.81.46.94.49

Moments privilégiés à travers les postures et la relaxation avec Mme Laetitia Laloy.



? L'accueil des enfants la nuit

CÔTÉ ASSMAT'

L'assistant(e) maternel(le) peut-il accueillir la nuit, en plus de l'accueil journalier ?

Selon l'article 6 de la convention collective des assistants maternels, dans le cadre de l'accueil journalier, l'assistant(e) maternel(le) bénéficie d'un repos quotidien de 11 heures consécutifs minimum. Cependant, si l'employeur et le salarié en sont d'accord, ils peuvent y déroger et l'accueil peut être effectué exceptionnellement de nuit :

- En raison d'impératifs liés à des obligations prévisibles et non constantes de l'employeur.
- Pour assurer l'accueil de l'enfant dans des situations exceptionnelles et imprévisibles.

L'assistant(e) maternel(le) peut-il accueillir l'enfant uniquement la nuit ?

Si l'accueil de nuit est régulier, l'assistant(e) maternel(le) ne doit pas accueillir d'autres enfants en journée car il (elle) doit bénéficier de 11h00 de repos consécutif après le départ de l'enfant de nuit. L'accueil de nuit n'est donc pas compatible avec le travail en journée.

CÔTÉ PARENT

Le salaire de nuit est-il majoré ?

La convention collective ne prévoit pas de majoration de salaire en cas de travail de nuit. Toutes les heures de nuit sont donc rémunérées au même titre que les heures d'accueil en journée, sauf accord des 2 parties mentionné dans le contrat de travail.

Pas de réglementation propre au travail de nuit pour l'assistant(es) maternel(les).

Les PETITS CONSEILS

QUELQUES RECETTES :

Nettoyant/désinfectant multi usages :

Pour un nettoyage régulier des surfaces lisses (vitres, plans de travail, carrelages...)

Dans un flacon spray, mélanger :

- ✓ 1/3 vinaigre d'alcool 8°
- ✓ 2/3 eau
- ✓ 15 gouttes d'huiles essentielles (citron, Eucalyptus, lavandin...)

Crème à récurer :

Pour nettoyer et faire briller lavabos, éviers, baignoires, carrelage...

Dans un petit récipient mélanger :

- ✓ 1 CS de savon noir liquide
- ✓ ½ tasse de blanc de Meudon ou d'argile blanche
- ✓ Rajouter un peu de savon noir liquide en fonction de la consistance souhaitée.

DES RÉFÉRENCES :

www.la-drogerie-eco.com

www.aroma-zone.com

Je fabrique mes produits ménagers

le grand ménage de Raffa (blog).



LE MENAGE AU NATUREL

Selon les produits utilisés, faire le ménage ne serait ni bon pour la planète ni pour notre santé ! Il existe néanmoins une alternative peu coûteuse et naturelle.

LES INDISPENSABLES (POUR UN MÉNAGE SAIN) :

Le vinaigre d'alcool : Conservateur, dégraissant, désodorisant, détartrant, antiseptique, désinfectant, antiparasites, antifongiques.

Le bicarbonate de soude technique : Neutralise les odeurs, les acides. Abrasif doux, anticalcaire, nettoyant et adoucisseur d'eau. Le bicarbonate de soude alimentaire : Agent levant, adoucisseur pour la cuisson, régulateur d'acidité.

Le savon noir : Dégraissant, nettoyant, détachant, antiseptique et insecticide très efficace. Il nettoie en profondeur, fait briller, nourrit et protège les surfaces.

Le sel : Détachant, décapant, désodorisant. Il peut être utilisé comme antigel et fixateur de couleur.

Soude en cristaux : Neutralise les acides, détartré, dissout les matières grasses et détache. On peut l'utiliser pour nettoyer l'émail, le marbre ou déboucher les plomberies.

Le percarbonate de soude (ou eau oxygénée solide) : Détachant et blanchissant du linge.

L'huile d'olive : Nourrit et fait briller les meubles en bois, détachant.

Les huiles essentielles : Attention, les huiles essentielles se dosent en gouttes. Ne pas dépasser le dosage recommandé. Par voie interne, elles peuvent être très toxiques (ne pas utiliser chez des enfants de moins de 7 ans).

Quelques huiles essentielles et leurs propriétés :

Huile essentielle	Antiseptique	Antibactérienne	Antivirale	Bonne odeur
Citron	+++	+++	+	+
Pin sylvestre	+++			+
Sapin	++		++	+
Menthe poivrée	+	+	+	+
Lavande aspic	+		+	+
Eucalyptus	+	++	++	+
Tea tree		++++puissante	++	

